



Pour connaître votre tarif individuel rien de plus simple !

Je prends mon Quotient Familial (QF)
et je le multiplie par le taux d'effort de l'activité = tarif personnel

Exemple:

Mon QF est de 924.

Mon enfant est inscrit à la journée complète à la Borde : 924 x 1.1%= 10.16€ la journée Mon enfant est inscrit au périscolaire = 924 x 0.062% = 0.57€ la demi-heure de périscolaire

QF	Journée avec repas	Demi-journée sans repas	Accueil spécifique*	Demi-heure périscolaire
0 - 400	Tarif minimum 2.80€	Tarif minimum 1€	Tarif minimum 1.80€	Tarif minimum 0,15€
400 - 600	0,70%	0.25%	0.45%	0.038%
601 - 670	0,90%	0.35%	0.55%	0.048%
671 - 830	1%	0.45%	0.66%	0.058%
831 - 1000	1,10%	0.48%	0.78%	0.062%
1001 - 1200	1.20%	0.50%	0.80%	0.067%
1201 et +	Tarif maximum 14.40€	Tarif maximum 6€	Tarif maximum 9,60€	Tarif maximum 0,80€

^{*}L'accueil spécifique concerne l'accueil des enfants le mercredi matin avec repas et les enfants dont le PAI nécessite l'apport d'un panier repas.









Exemple:

Mon enfant est inscrit 2 jours par semaine, le lundi et le mardi. Mon QF est de 670. Je serai facturé chaque mois : 22,30 €. S'il déjeune exceptionnellement le jeudi ou le vendredi, je serai facturé 22,30€ + 3,55 € pour le repas occasionnel.

QF	Repas occasionnel en maternel et élémentaire	Abonnement forfaitaire mensuel 4 jours par semaine	Abonnement forfaitaire mensuel 3 jours par semaine	Abonnement forfaitaire mensuel 2 jours par semaine
inférieur à 630	2,05€	22,30€	16,70€	11,15€
de 631 à 1500	3,55€	44€	33,50€	22,30€
supérieur à 1501	4,05€	52,50€	40,50€	26,40€
Elèves hors communes	4,60€	55€	41,50€	28,40€
Panier Repas Parents	0,80€	11,40€	8,60€	6,10€













Elèves hors communes ______ 121€ / an

Elèves jocondiens ______ 95,20€ / an

1/2 tarif pour chaque enfant

à partir du 3° enfant d'une famille jocondienne ————— 47,60€ / an

Collège Beaulieu

Elèves hors communes ______ 154,50€ / an

Elèves jocondiens _______ 121€ / an

1/2 tarif pour chaque enfant

à partir du 3° enfant d'une famille jocondienne ______ 60,50€ / an

Paiement en 3 échéances : septembre - décembre, janvier - avril, mai - juillet







